

La CSN rajeunira ses structures

Congrès spécial à Québec du 17 au 23 septembre — Un projet de réforme mis au point démocratiquement sera soumis au congrès — Egalement à l'ordre du jour: l'encyclique Mater et Magistra, le chômage et élection des officiers — Célébration officielle du 40e anniversaire

La vie commence à quarante ans!

Cette phrase peut paraître un vieux cliché, mais la CSN se prépare à l'appliquer en partie. Nous disons bien en partie seulement, car pour la CSN la vie ne commencera pas au congrès spécial de septembre prochain, elle se poursuivra dans un dynamisme rajeuni par une transformation des structures et suivant les volontés du congrès.

La CSN a quarante ans! C'est en 1921 en effet que des syndicats se réunissaient à Hull pour fonder la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Depuis, la CSN, qui garda pendant 39 ans le nom de CTCC, a évolué, grandi, a livré à travers la province des luttes syndicales importantes et fut sans contredit l'un des plus importants facteurs du progrès social dans la province de Québec. Les quarante ans de la CSN sont quarante années glorieuses.

Puis vint l'heure capitale de l'adaptation à la société moderne qui a subi pendant ces quarante années des transformations économiques et sociales très profondes. D'abord se posèrent les problèmes de l'unité syndicale canadienne, puis de la confessionnalité de la CTCC et, le sujet qui nous préoccupe le plus actuellement, la nécessité de donner à la CSN des structures mieux adaptées à la situation actuelle.

Le congrès de septembre est un congrès spécial. Jusqu'à l'an dernier, la CSN (alors la CTCC) tenait ses congrès réguliers à tous les ans. La décision fut prise à Montréal de tenir un congrès tous les deux ans. Toute règle comporte des exceptions, et on devait le prouver dès la première année. Le problème de la réforme des structures était trop vaste et demandait une étude trop approfondie pour être inclus au programme d'un congrès régulier, où l'on discute de tant de questions.

Les problèmes sociaux

Le congrès de septembre ne se limitera pas cependant à la seule question de la réforme des structures.

Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pépin, a fait savoir au public que le congrès fera aussi une revue de la situation du chômage, marquera la publication de l'encyclique Mater et Magistra sur la question sociale puis, procédera à l'élection des officiers et à la célébration du 40e anniversaire.

La démocratie vivante

"C'est en rajeunissant ses structures administratives et en adaptant ses cadres aux besoins de l'heure que la CSN célébrera cette année son 40e anniversaire", a déclaré de son côté le président général de la CSN à l'issue d'une importante réunion groupant, dans la vieille capitale, les représentants des quinze fédérations professionnelles affiliées à la CSN. Cette rencontre avec la direction du mouvement avait pour but de mettre au point les détails du projet de réforme des services qui sera soumis au prochain congrès général de cette centrale syndicale. Auparavant, une réunion semblable avait été tenue avec les dirigeants des organismes régionaux de coordination (conseils centraux) affiliés à la CSN. Le rapport de ces réunions consultatives sera discuté à une assemblée spéciale du Bureau confédéral fixé pour le 19 août à Montréal, avant de parvenir au Congrès général qui doit s'ouvrir à Québec le 17 septembre prochain.

"La procédure suivie pour préparer les projets de réforme de structures qui seront soumis à notre prochain congrès général, a commenté M. Marchand, démontre mieux que n'importe quelle déclaration de principes, le caractère démocratique de notre mouvement. Je crois que les quelque 500 travailleurs, représentant nos syndicats affiliés de toutes les régions et de toutes les industries de la province, qui formeront le prochain Congrès général de la CSN prendront des décisions importantes qui permettront à notre mouvement de poursuivre son action militante. Plus d'un observateur indépendant s'est plu à noter jusqu'ici le courage et la persévérance des syndicats de la CSN dans la défense des intérêts des travailleurs; grâce aux adaptations qui seront décidées en septembre, notre mouvement est encore appelé à une expansion considérable".



Vol. XXXVII — No 8

Ottawa, Ont., août 1961

La C.S.N. se réjouit de la fondation du Nouveau Parti

Le bureau confédéral de la Confédération des Syndicats nationaux tenait le 3 août sa réunion régulière dans la vieille Capitale. Formé d'une cinquantaine de dirigeants syndicaux représentant toutes les régions et les diverses catégories professionnelles de travailleurs, ce bureau discute habituellement de la régie interne de la CSN aussi bien que des prises de position du mouvement. A l'issue de la réunion, la direction de la CSN a fait remettre à la presse la déclaration suivante, en rapport avec la fondation toute récente du Nouveau Parti démocratique:

"La CSN a suivi avec attention, et même intérêt, les délibérations du congrès de fondation du Nouveau Parti Démocratique.

Dans plusieurs milieux on s'est demandé quelle était l'attitude de la CSN vis-à-vis de ce parti qui a reçu l'appui officiel du Congrès du Travail du Canada.

L'article 30 de la constitution de la Confédération se lit comme suit:

"La CSN est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux".

Il ne peut donc être question pour nous d'affilier notre mouvement au Nouveau Parti ni de nous y lier d'une façon ou d'une autre. Tout changement de politique, à ce sujet, devra être précédé d'un amendement approprié à notre constitution.

Toutefois, les organisations affiliées à la CSN, si leur propre constitution les y autorise, peuvent prendre une attitude différente de celle de la Confédération, pourvu que, dans leur option, elles ne compromettent pas les intérêts généraux du mouvement. Ainsi, on a pu constater la présence et la participation de quelques militants ou officiers d'organisation affiliés à la CSN au congrès du Nouveau Parti. Ces militants ou officiers n'avaient aucune autorité pour parler au nom de la CSN et ils se sont abstenus de le faire. La CSN était représentée par deux observateurs qui s'en sont strictement tenus à leur mandat.

L'indépendance politique de la CSN ne l'empêche pas de porter des jugements sur les événements politiques d'importance. La fondation du Nouveau Parti appartient certainement à cette catégorie. Aussi se réjouit-elle de l'apparition, sur la scène politique

canadienne, d'un parti qui cherche ses racines dans les couches laborieuses de la population et qui propose des objectifs avec lesquels, d'une façon générale, nous ne pouvons faire autrement qu'être en accord. Comment ne pas souligner, également, le caractère démocratique des structures du Nouveau Parti? Evidemment, la CSN ignore ce que l'usure du temps et l'expérience du pouvoir feront du programme et du comportement du Nouveau Parti. C'est là une condition à laquelle toutes les institutions humaines sont soumises et seul l'avenir pourra répondre à cette question. Disons que l'élan est dans la bonne direction et la volonté du groupe bien déterminée.

Il est certain que le Nouveau Parti n'a pas le monopole des idées, de la bonne foi et du souci du bien-être des gens.

Depuis quelques années, les partis politiques canadiens, à tous les échelons, sous la pression, en particulier, des organisations syndicales de travailleurs, ont fait, dans des mesures différentes, il est vrai, des efforts de pensée et de démocratisation. Les résultats furent plus ou moins heureux suivant les formations politiques. Mais la tendance est saine et elle nous permet d'espérer que nos gouvernements seront de plus en plus démocratiques et de plus en plus soucieux du bien commun. Tout progrès de la démocratie doit nous réjouir car il marque un pas contre les forces occultes et les grands intérêts.

La présente déclaration ne vise pas à indiquer une préférence de la CSN pour un parti ou un autre. Elle veut simplement souligner un événement important dans notre vie politique. Nos

membres et nos organisations affiliés restent libres de porter leur propre jugement sur les partis politiques qui d'ailleurs présentent des caractéristiques différentes suivant leur champ d'activité et leurs tendances. Ils ne peuvent être jugés en bloc et sans distinction.

Si la fondation du Nouveau Parti accentue le phénomène de démocratisation et étaye les positions des éléments dynamiques de notre société, il aura fait oeuvre utile".

LA CSN ENCOURAGE LE MOUVEMENT COOPERATIF

Le secrétaire-général, Marcel Pépin, a annoncé que la CSN a décidé de devenir membre d'une nouvelle institution coopérative: "Les Placements immobiliers coopératifs". Comme on le sait, cette entreprise coopérative a pour but de faciliter aux coopératives, et aux institutions qui collaborent avec elles, l'acquisition, la construction et l'opération des immeubles nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins.

Lors de la dernière réunion du Bureau confédéral de la CSN, les dirigeants se sont plu à féliciter les coopérateurs de cette nouvelle preuve de vitalité du mouvement coopératif dans notre province.

La CSN s'est toujours intéressée de très près au développement du mouvement coopératif, elle est membre du Conseil de la Coopération du Québec depuis sa fondation, en 1939.

Le congrès de septembre

QUAND? Du 17 au 23 septembre

OU? A la salle du restaurant La Bastogne, 350, boul. Ste-Anne, à la sortie de Québec, en direction de Beauport.

POURQUOI? Congrès spécial pour discuter surtout de réforme des structures

A NE PAS MANQUER: la célébration du 40e anniversaire.

FETE DU TRAVAIL 1961

Message du président

Longtemps on a cru que la haute productivité industrielle et le standard de vie élevé de l'Amérique du Nord étaient les fruits exclusifs de notre régime économique. Il y a toujours eu la plaie du chômage, mais on la qualifiait de "rançon nécessaire de notre prospérité inégalée".

Des expériences qui ont cours dans le monde démontrent que la philosophie qui a inspiré la création et le développement de nos institutions économiques n'est pas la seule à conduire à un accroissement rapide du bien-être des gens. Ces expériences sont d'autant plus valables qu'elles ne s'accompagnent pas de chômage. Je sais que souvent ces progrès ont été réalisés au prix de la liberté des individus. Il n'en est toutefois pas ainsi dans tous les cas.

La vie économique doit être carrément ordonnée au bien commun et non plus aux seuls intérêts des capitaux. Les travailleurs ne doivent plus être des étrangers dans l'entreprise. Les responsabilités doivent être partagées et l'économie démocratisée. Parallèlement, l'Etat doit suivre de près l'activité des individus et des institutions privées de façon à ce que soient réalisés la prospérité maximum

et le plein emploi. Si nous n'avons pas ces objectifs à l'esprit et si nous ne prenons les moyens pour les atteindre, nous pouvons nous attendre au pire.

La classe ouvrière est prête à collaborer avec l'Etat et les autres classes de la société en vue de régler les grands problèmes qui nous confrontent. Le refus de cette offre de collaboration serait tragique pour notre avenir.

Espérons que la fête du travail 1961 éveillera la conscience des hommes politiques et des dirigeants de la vie économique afin qu'ils donnent, en temps utile, le coup de barre qui nous fera éviter les récifs qui nous entourent de toutes parts.

La population canadienne n'acceptera pas indéfiniment que des centaines de milliers de chômeurs grevent notre économie et sèment la misère et l'insécurité à travers le pays. La liberté de l'entreprise est une valeur bien secondaire par rapport à la liberté des personnes et à leur droit de gagner leur vie honorablement.

Les travailleurs canadiens peuvent compter sur le syndicalisme dans leur lutte pour leur émancipation sociale et économique.

LA FETE DU TRAVAIL A L'ORATOIRE

Le lundi 4 septembre prochain, ce sera la Fête du Travail. A l'intention des travailleurs chrétiens, l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal organise sa grande manifestation traditionnelle dans la soirée, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

Il y aura procession aux flambeaux sur les terrains de l'Oratoire jusqu'à la Basilique où se déroulera l'impressionnante cérémonie de l'offrande des outils. Le cardinal célébrera la messe à l'issue de laquelle il adressera à la population son message annuel de la Fête du Travail.

Tous les travailleurs, syndiqués ou non, manuels, collets blancs, intellectuels, sont invités à se rendre au Sanctuaire de la Montagne le soir du 4 septembre prochain. On leur demande également d'apporter avec eux l'outil ou l'instrument de travail qui symbolise leur occupation pour l'offrir à l'archevêque de Montréal.

Entente signée chez Dupuis Frères

Le Syndicat national des employés du commerce de Montréal (CSN) et la maison Dupuis Frères, important magasin à rayons de l'Est de la métropole, ont signé au début du mois une entente qui a mis fin à tout danger de voir la maison fermer ses portes, comme la rumeur le voulait si une entente n'intervenait pas.

Les deux parties ont fait des concessions à la dernière minute, après des pourparlers entre la direction du magasin et les officiers supérieurs de la CSN. Les négociations pour le syndicat ont été menées par le confrère Gérard Picard, président du conseil central de Montréal et président de la Fédération des métiers de l'imprimerie et de l'information (CSN). A la fin des négociations, les pourparlers

se sont poursuivis en la présence du président Jean Marchand et du secrétaire général Marcel Pépin.

Des négociations "au sommet" (expression utilisée par les journaux) ont finalement conduit à une entente.

Le syndicat ne réclamait aucune hausse de salaire. Il a cependant obtenu la mise en application d'un plan de retraite touchant les employés du magasin et du comptoir postal.

La situation financière du magasin et la concurrence à laquelle il doit faire face, sont les raisons d'être d'une situation assez inusitée au Québec en 1961: un syndicat qui accepte une nouvelle convention collective de travail sans augmentation de traitement et des concessions assez importantes à la direction d'une entreprise.

Chez Dupuis, ces concessions touchent principalement les transferts possibles d'un poste à un autre et la question du boni de vacances.

M. Albert Rousseau, président du syndicat, a profité de la signature de cette convention collective pour inviter les employés des autres magasins de Montréal à s'organiser en syndicat afin de relever le niveau général de leurs conditions de travail et de salaire.

Tandis que la maison Dupuis annonçait qu'elle pourrait continuer ses opérations, les employés se sont dits satisfaits de l'entente conclue.

FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société d'assurance des Caisses Populaires Desjardins.

590 CADILLAC, MONTREAL
CL. 9-2839

A LA GUILBAULT

Des Teamsters comme briseurs de grève !

Non satisfaite d'engager des repris de justice qui ont menacé les grévistes à leurs maisons privées, la compagnie Guilbault Transport engage maintenant comme briseurs de grève des membres du local 106 du Syndicat international des Teamsters. En effet, parmi les membres du local 106 engagés, se trouve un certain Jean Meunier de Ville Jacques-Cartier. Ce Jean Meunier disait aux grévistes sur la ligne de piquetage que son syndicat l'avait envoyé chez Guilbault Transport parce que la compagnie avait besoin d'hommes.

La Compagnie serait-elle de connivance avec les Teamsters? de se demander M. Maurice Lapointe, directeur pour la région de Montréal, de la grève qui oppose le Syndicat national des camionneurs (C.S.N.) à la Compagnie Guilbault Transport Inc.

"Il est évident, d'ajouter M. Lapointe, que la compagnie Guilbault essaie par tous les moyens de briser la grève commencée le 16 mai dernier. Après avoir utilisé des méthodes barbares qui sont réprouvées par le public, la Compagnie Guilbault essaie de briser la grève par des moyens plus révoltants pour les syndiqués," de dire M. Lapointe.

Malgré tous les moyens utilisés, les grévistes tiennent bon et sont de plus en plus convaincus qu'ils avaient raison d'aller en grève. L'employeur prouve, tous les jours, sa mauvaise foi et il ne fait que raffermir le moral des grévistes.

Le concours du mois

Notre gagnante: Mlle Brigitte Lavoie, de Jonquière.

La gagnante de notre quatrième concours du mois est Mlle Brigitte Lavoie de Jonquière. Elle recevra sous peu son prix: un chèque au montant de \$10.00.

La réponse à trouver était: CONFEDERATION. Bravo à tous ceux qui ont répondu correctement au problème, et meilleure chance pour l'avenir. Rappelons encore une fois que chaque définition correspond à un ou des chiffres soulignés qui déterminent le choix de la lettre alphabétique. Si les deux chiffres soulignés sont 1 et 8, cela donne 18 ou R, si vous obtenez plus de 26 pour une définition, retravaillez la question.

PROBLEME NO T-5

- | | |
|--|---------------------------|
| 1. A quoi se rapporte le message du président dans la présente édition? | La Fête du Travail — 61 — |
| 2. Combien de millions de dollars Monsieur James Hoffa a-t-il demandé au Congrès de lui permettre de dépenser? | — millions de dollars — |
| 3. Quelle est l'augmentation du prix de la farine au 100 livres? | \$0.4 — |
| 4. Cette année a lieu le — ième Congrès de la CISC | — ième — |
| 5. Quel est le côté d'un carré dont le tour est de 60 pieds? | — pieds — |
| 6. Quelle est l'augmentation accordée par la Société des Artisans à ses employés de bureau? | De \$ —.00 à \$6.00 — |
| 7. De quand date le programme actuel de la CISC? | — 946 — |
| 8. Quel article de la Constitution de la C.S.N. parle de politique? | Article — 0 — |
| 9. Quelle est l'allocation que les Commissions Scolaires devront accorder aux institutions d'enseignement secondaire? | \$ — 0 — 00 — |
| 10. Quel est le quart de l'effectif total des syndiqués à la C.S.N.? | — ,000 — |
| 11. En quelle année la C.S.N. présentera-t-elle un mémoire sur l'éducation? | — 96 — |
| 12. Quelle est en pieds carrés la superficie d'un rectangle dont les côtés sont de 1 verge par 1 verge $\frac{3}{4}$? | — pieds carrés — |
- QUESTION: Personne qui prend la dictée en sténographie et qui la transcrit à la machine?

REPONSE:

Manicouagan.

La CRO ordonne un vote chez les bûcherons

La Commission des relations ouvrières de la province de Québec vient de décider, dans le cas des bûcherons du bassin de la Manicouagan d'ordonner un vote par scrutin secret entre "La Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique, Local 2817, Bûcherons et Employés de Scieries" et "Le Syndicat national des Employés en Forêt de la Côte-Nord (C.S.N.)". La Commission a convoqué les parties intéressées à une réunion pour le 7 août à Québec afin de prendre les arrangements pour la tenue du vote, lequel implique quelque 500 bûcherons.

On se souvient que la Fraternité avait placé une requête à la C.R.O. le 24 mai dernier pour couvrir les employés de deux sous-contracteurs de Gulf Maritime Construction, Manicouagan.

Quelques jours plus tard, soit le 30 mai, le Syndicat (C.S.N.) faisait parvenir quelque deux cents démissions au bureau de la Fraternité à Québec et en même temps déposait devant la Commission des relations ouvrières deux requêtes en reconnaissance syndicale pour être reconnu comme agent négociateur des deux mêmes sous-entrepreneurs.

Le Syndicat croit que les bûcherons concernés n'hésiteront pas à favoriser ce dernier lors du vote. Nous avons, déjà, dit

le Syndicat, un contrat très avantageux de signé aux Scieries Saguenay, Manicouagan que la Fraternité avec la Quebec North Shore et nous croyons que c'est l'intention des bûcherons de se rallier tous ensemble avec le reste des ouvriers du projet Manicouagan à la Confédération des Syndicats Nationaux.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFEDERATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) et imprimé par "LE DROIT", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

GREVE FIXE AU 2 SEPTEMBRE: Le premier test important que subira le bill 78 adopté lors de la dernière session se fera dans l'empire industriel de la compagnie Noranda Mines alors qu'on annonce un échec de l'intervention du conciliateur du ministère du Travail dans les négociations entre le syndicat et cette entreprise minière.

INVESTISSEMENT DE \$45 MILLIONS: Des industriels européens vont établir dans la région de Natasquan sur la côte Nord une industrie de pulpe et de papier pour laquelle ils disposent d'un capital de \$45 millions.

PARIS: Huit français sur dix sont partisans d'une journée de travail continu. Tel est le résultat d'un référendum précis et détaillé d'un journal d'information français et d'un poste de radio.

NOUVELLE CONVENTION: Le Syndicat des employés de bureau de Montréal (C.S.N.) et la Société des artisans viennent de signer une nouvelle convention collective de travail accordant des augmentations de \$4 à \$6 par semaine, ainsi que des améliorations aux autres conditions de travail.

GREVE A SANMAUR: La police provinciale a dépêché un groupe de policiers à Sanmaur, ville située à 160 milles au nord de Québec, où 400 bûcherons font la grève contre la compagnie International Paper.

MIAMI BEACH: James Hoffa, maître absolu du syndicat le plus puissant des Etats-Unis, veut consolider son emprise par une série d'amendements à la constitution et en demandant au congrès de lui permettre de dépenser à sa guise \$20 millions pour mener la guerre aux patrons, aux politiciens, à l'administration Kennedy et aux syndicats de la FAT-COI.

BOYCOTTAGE DES PORTS DE TORONTO ET DE HAMILTON: Les représentants canadiens des compagnies de navigation étrangères qui sont aux prises avec une grève des débardeurs dans les ports de Toronto et de Hamilton ont recommandé le boycottage de tous les cargos destinés à ces deux ports des Grands Lacs et recommandé le déchargement des navires dans les ports du St-Laurent dont principalement le port de Montréal.

AIR-CANADA: GREVE EVITEE: La société Air-Canada et ses 800 commissaires de bord et hôtesse sont parvenus à s'entendre dans la dispute qui les opposait au sujet des salaires et du temps supplémentaire réclamé par le personnel de bord sur les avions à grande vitesse.

RECHERCHE DE COLLABORATION: Au XIV^e congrès mondial de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens, il a été trouvé nécessaire "que tous ceux qui croient au syndicalisme libre coordonnent leurs efforts". Cette association est prête à coopérer avec la Confédération internationale des syndicats libres "pourvu qu'il s'agisse d'une coopération entre partenaires qui se respectent."

SUITE A LA LAICISATION DES CADRES SUPERIEURS: Les postes de principaux dans les deux écoles normales pour garçons de Montréal présentement occupés par deux prêtres seraient désormais tenus par des laïcs. Une décision est attendue sous peu.

GRANBY: Plus de 4,000 personnes ont pris part aux fêtes qui ont marqué l'inauguration du nouvel immeuble administratif de la Coopérative agricole de Granby, société qui groupe plus de 6,000 cultivateurs de diverses régions du Québec et qui reçoit plus de 500,000 de livres de lait par année dans ses cinq usines.

RHODESIE DU SUD: Les Africains ont repris en masse le travail sur toute l'étendue de la Rhodesie du Sud. Ainsi se termine par un échec la grève générale organisée en signe de protestation contre le référendum sur l'avenir de la colonie.

OTTAWA: Un haut fonctionnaire du ministère de l'immigration a annoncé que ses services ne faisaient rien pour attirer les immigrants italiens au Canada mais que plus de 60,000 ressortissants de ce pays d'Europe avaient posé leur candidature pour venir s'installer ici.

FRANCE: En dépit d'une modernisation remarquable des structures économiques et de la hausse constante de la production relative de main-d'oeuvre, le plein emploi s'est maintenu en France. Il y a même pénurie relative de main-d'oeuvre de sorte qu'il faut faire appel aux travailleurs étrangers permanents ou saisonniers.



SOREL AURA SA "MAISON DU TRAVAIL" — Il y a quelque temps, le Conseil central de Sorel s'est porté acquéreur d'une bâtisse pour loger les syndicats qui lui sont affiliés. Cette décision avait été approuvée au congrès du 17 juin dernier. Le C.C. a donc acquis la salle paroissiale de St-Joseph de Sorel, dans la ville de Tracy. La CSN a aidé par ses conseils à mener à bien les transactions. Cette "maison du travail" sera un signe sensible de la solidarité des travailleurs de Sorel et de la région, rehaussera le prestige du syndicalisme et donnera un toit aux syndicats qui se sentiront vraiment chez eux. Sur la photo, on voit assis de gauche à droite Son honneur le maire H. Aussant, de St-Joseph de Sorel, le confrère Arthur Dumas, du Conseil Central, signant le contrat, et M. C.A. Degrandpré, marguillier en charge de la paroisse de St-Joseph de Sorel. Debout, de gauche à droite: le notaire J.-P. Pépin, les confrères D. Denis, président du syndicat des chantiers maritimes, R. Blanchard, M. Jean, trésorier du C.C., Jacques Dion, trésorier de la CSN, J.-P. Coulombe, conseiller technique, Fernand Joly, président du Syndicat des employés du fer et du titane de Sorel, et M. H. Desaliens, directeur-gérant de la Caisse populaire de St-Joseph de Sorel.

Le 14^e congrès de la CISC

- Confessionnalité
- Réforme de structures
- Revision du programme
- Importantes résolutions

La Confédération internationale des syndicats chrétiens, à laquelle la CSN est affiliée, s'est posé à son dernier congrès le triple problème de la déconfessionnalisation, de la réforme de ses structures et de la revision de son programme. Plusieurs résolutions très importantes ont également été adoptées à la fin de ce congrès qui a eu lieu à Paris le mois dernier.

La CISC a donc, à l'échelle mondiale, des problèmes que la CSN connaît depuis plusieurs années. Il faut dire qu'évidemment, les données de ces problèmes ne sont pas les mêmes que sur le plan local au Québec.

Confessionnalité: la CISC a des syndicats régionaux qui sont formés de non-chrétiens: musulmans, bouddhistes, etc. Elle a même une Union panafricaine de travailleurs Croyants". D'où le besoin d'apporter une clarification doctrinale du mouvement. C'est le confrère Auguste Vanistendael, secrétaire-général de la CISC, qui a assisté à notre dernier congrès, qui a présenté le rapport exposant ce problème. En Asie et en Afrique notamment, le syndicalisme chrétien traditionnel aurait peu de chances de s'implanter.

Certaines organisations de la CISC estiment que le caractère chrétien de l'Internationale doit être intégralement sauvegardé. D'autres se demandent si le temps n'est pas venu d'envisager un élargissement de la base doctrinale de la CISC dans le sens d'une déconfessionnalisation complète. De toute façon, la CISC maintiendra son adhésion à la doctrine chrétienne dans les domaines économique et social, car cela n'implique pas nécessairement l'appartenance à une Eglise.

Des tendances diverses se sont manifestées au congrès sur cette question. Un premier groupe a estimé que l'expansion de la CISC était due à ses principes chrétiens et qu'il serait souhaitable que ces principes soient maintenus. Un autre groupe aimerait voir donner une interprétation plus large aux principes sociaux-chrétiens,

qui permettrait à la CISC d'accueillir toutes les organisations de travailleurs croyants en une "Confédération internationale des travailleurs croyants". Un troisième groupe enfin s'est prononcé en faveur d'une position doctrinale plus nuancée laissant plus de latitude aux organisations sur le plan national.

Les structures: La CISC fait face à un problème de revision de ses statuts. Jusqu'à il y a quelques années, la CISC était une organisation complètement centralisée. Elle ne l'est plus aujourd'hui. A côté de l'organisation centrale, il y a des organisations régionales pour l'Amérique Latine, l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Ces groupements ont été créés pour des besoins spécifiques et par suite d'expériences variées. Or cette évolution vers la décentralisation n'est pas prévue dans les statuts actuels.

Cette évolution constitue en soi une preuve de la vitalité et de l'expansion rapide du mouvement syndical d'inspiration chrétienne au cours des sept dernières années. Il est indispensable de la consacrer officiellement dans les statuts de la CISC pour lui assurer une plus grande cohésion sur le plan mondial.

Le programme — Le programme actuel de la CISC date de 1946 et nul ne pouvait prévoir, à ce moment-là, l'évolution économique et sociale des quinze dernières années. Il fut donc décidé que la CISC entreprendra des consultations et des discussions dans le mouvement en vue d'une nouvelle rédaction du programme. Un congrès extraordinaire aura lieu probablement à Bruxelles, en juin 1962, pour adopter un texte définitif.

Les résolutions — Le congrès s'est terminé par un débat autour d'une dizaine de résolutions.

La CISC a assuré l'organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation de son appui dans sa campagne contre la faim.

La CISC demande l'application du principe "à travail de valeur égale, salaire égal" en faveur des travailleuses.

Au sujet des relations entre le mouvement syndical et les institutions internationales gouvernementales, la CISC constate que certaines de ces institutions cherchent à diminuer la valeur du statut consultatif des organisations syndicales.

Dans une résolution sur la liberté syndicale, le congrès a chargé le bureau confédéral de procéder à une enquête sur la situation réellement existante à cet égard, dans les différents pays.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, le congrès insiste pour que les pays industrialisés cèdent un pourcentage déterminé de leur revenu national et pour que soit mis un terme à la course aux armements, ce qui permettrait d'atténuer la misère qui règne encore dans le monde.

Enfin le congrès a exprimé un certain nombre de vœux relatifs à l'O.I.T. et défini l'attitude de la CISC à l'égard de la CISL et de la Fédération mondiale syndicale. La CISC est favorable à une collaboration organisée et permanente avec la CISL, qui est réellement libre, mais constate que la FSM n'a pas une action qui n'est généralement pas une action syndicale authentique mais plutôt une activité politique dirigée par le communisme mondial.



Les travailleurs de la Dominion Oilcloth et de la Barry and Staines se sont serré les coudes lors d'une assemblée générale au cours de laquelle ils ont décidé de se mettre en grève le lendemain si la compagnie refusait de bouger.

Dominion Oilcloth et Barry and Staines

Mille travailleurs retrouvent leur dignité par la solidarité

Certaines grèves ont un sens profond qui ne s'évalue pas en dollars ou en avantages sociaux. Elles sont pour un groupe de travailleurs l'occasion de constater la force de la solidarité ouvrière et de regagner la dignité humaine en face d'un employeur rétrograde

En quelques jours, les ouvriers de la Dominion Oilcloth, de Montréal, et de sa filiale, la Barry and Staines, de Farnham, ont fait cette ascension vers la dignité. Heureusement, le conflit a été réglé à la minute même où la grève devait commencer, alors que d'autres groupes de travailleurs doivent parfois passer des mois d'angoisse avant de faire reconnaître à une compagnie qu'ils ne sont pas des robots avec qui on peut jouer à volonte sur l'échiquier des conditions de travail.

Comme dans tous les conflits de ce genre, ce n'était pas tellement une augmentation des salaires qui était en jeu. On peut, sans se diminuer, lâcher prise pour quelques sous de moins l'heure.

Mais toutes les négociations s'étaient faites sur des questions de principes. Il s'agissait de faire disparaître du contrat certaines clauses et certaines expressions qui cédaient à la compagnie le droit de disposer arbitrairement de son troupeau.

Tout cela résultait de la longue grève de la fin de 1954 qui se termina en février 1955 par une demi-défaite. Les syndiqués de la Dominion Oilcloth étaient sortis fort abattus de cette lutte. On concevait que le mot grève évoquait en eux de pénibles souvenirs. Car il n'y a pas que le froid

à endurer en temps de grève. A la Barry and Staines, l'esprit était un peu différent. On voulait en finir dès cette année avec l'arbitraire de la compagnie. (Sur la mentalité de cette compagnie, nous publions ci-contre un extrait de la sentence arbitrale à la Barry and Staines. Ce texte, signé de la main d'un juge de la Cour supérieure devrait convaincre ceux qui pourraient nous accuser de partialité.)

Des principes

Que demandait le syndicat, lorsque commencèrent les négociations en 1960? D'abord et avant tout une révision de la convention collective afin d'éliminer les possibilités de conduite arbitraire de la part de la compagnie à l'égard de ses employés, sur tous les points où la justice sociale accordée à ceux-ci une participation aux discussions ou une sécurité relative.

Par exemple, il s'agissait de faire disparaître le mot "exclusif" dans la clause des droits de grève. Le syndicat reconnaît à la compagnie le droit de prendre des décisions pour la bonne marche de l'entreprise, mais pas à l'exclusion du syndicat quand les conditions de travail et la sécurité des employés sont en jeu.

La compagnie, là-dessus, ne voulait rien entendre jusqu'au jour où la grève devait éclater,

le 10 août 1961. Mais elle a cédé en quelques heures. La nouvelle convention stipulera que la compagnie a des droits de grève qui ne doivent pas aller à l'encontre de la convention, et ces droits ne sont pas "exclusifs". Jusqu'ici, les heures de travail des employés étaient décidées unilatéralement, pouvaient être changées n'importe quand. A l'avenir, la compagnie devra avvertir le syndicat et discuter avec lui des changements aux heures de travail.

Il n'y a, à la Dominion Oilcloth et à la Barry and Staines, aucune classification des tâches. C'est la compagnie qui décide de la classification de chacun et aucune comparaison écrite des tâches n'existe. En vertu du nouveau contrat, il y aura classification scientifique des tâches. De plus, les ouvriers pourront présenter des griefs en vertu de cette classification. Les griefs seront entendus suivant la procédure d'un tribunal privé, avec sentence exécutoire.

Dans le contrat qui régissait jusqu'ici les relations entre la compagnie et les employés, on lisait qu'une promotion se faisait en vertu du principe d'ancienneté entre des employés de compétence égale. Mais cette compétence égale était suivant l'opinion de la compagnie. Désormais, les promotions se feront

entre employés de même ancienneté qui auront des qualifications équivalentes.

Jusqu'ici, la compagnie n'était pas tenue de tenir compte de l'ancienneté pour les mises à pied. Elle devra en tenir compte à l'avenir si la mise à pied doit durer plus de trois jours. De plus, un employé mis à pied pendant une longue période conservera ses droits d'ancienneté s'il est repris au travail avant six mois de chômage, au lieu de trois mois.

Sur le plan des salaires, les syndiqués recevront une augmentation de 4 cents l'heure rétroactivement au 15 juillet 1960, une autre hausse de 4 cents à la signature de la convention et une autre hausse de 4 cents l'an prochain.

Les employés de la Dominion Oilcloth et de la Barry and Staines ont brisé les reines d'une compagnie qui par ses déclarations, ses actes et sa façon de négocier, avait montré l'intention de continuer à régner arbitrairement dans ses usines, au mépris du respect pour l'être humain.

Comprendra-t-elle un jour que les relations entre patron et employés ne sont pas des relations de rois à sujets, de maître à esclaves, mais des relations entre êtres humains qui contribuent à une même oeuvre de production?

Le syndicat: un intrus?

La Dominion Oilcloth, et sa filiale, Barry and Staines, ont concédé plusieurs points de principe à leurs employés sous la menace d'un arrêt de travail. Mais il est un point sur lequel la compagnie n'a jamais voulu céder: la reconnaissance du rôle représentatif du syndicat dans les relations entre la compagnie et ses employés.

Dans les buts généraux de la convention, on lit au premier paragraphe: "La présente convention a pour but de promouvoir des relations ordonnées et harmonieuses entre la compagnie, et les employés de l'unité de négociation."

Le syndicat voulait faire introduire le mot "syndicat" parmi les éléments entre lesquels doivent exister des relations harmonieuses. La compagnie apporta un refus constant qui demeura catégorique même sous la menace de grève.

M. Jean-Robert Ouellet, porte-parole du Syndicat des travailleurs du linoléum, (CSN) a dit qu'il regrettait vivement cet entêtement de la compagnie à regarder le syndicat comme un intrus.

Mais pour montrer jusqu'où peut aller l'attitude négative de la compagnie à l'égard du syndicat, il vaut mieux citer un extrait de la sentence arbitrale du 3 juillet 1961, à la Barry and Staines. Le juge Roger Oulmet, de la Cour supérieure, qui a signé la sentence avec M. Jean-Robert Gauthier, arbitre syndical, déclare au début de son rapport:

"Avant d'aller plus loin, le président se permet de souligner que, malheureusement, la partie patronale a fait preuve, dès le début des séances d'arbitrage, d'un entêtement et d'un irrédentisme pour le moins surprenants, étant donné l'époque où nous vivons.

"Evidemment, ce n'est pas la première fois que cette attitude rétrograde se rencontre chez Barry and Staines, puisque le juge T.A. Fontaine, rendu en 1950 sa sentence arbitrale à l'égard des mêmes parties, croyait nécessaire de faire les remarques suivantes:

"Les unions ouvrières sont l'intermédiaire nécessaire non seulement pour promouvoir les intérêts des travailleurs, mais pour réaliser une paix sociale fondée sur un juste équilibre entre des parties contractantes. On ne saurait aboutir simplement à ce qu'elles doivent être tolérées comme un mal inévitable, et qu'aucune clause contractuelle ne doit venir favoriser la cohésion du groupe syndical et le protéger contre la désagrégation qui pourrait résulter, soit de l'égoïsme des individus, soit de certaines pratiques antisyndicales."

Hélas! la réponse spontanée et affirmative de l'un des représentants autorisés de la Compagnie à une question du président du tribunal qui lui demandait s'il considérait le Syndicat comme un "intrus, ou même simplement, comme un tiers", en disait plus long que nombre de volumes sur l'état d'esprit de l'employeur. Même si elle eût, à elle seule, suffi pour créer un sentiment d'inquiétude légitime chez la majorité des membres du tribunal, le ton quasi persifleur et, parfois même, presque grossier sur lequel la Compagnie s'adressa au tribunal, tant dans son mémoire écrit que dans la plupart de ses représentations verbales, (à une exception près, soit l'intervention de monsieur Kinsman, son vice-président), ne pouvait manquer d'impressionner défavorablement ceux que la loi chargeait de promouvoir entre les parties les négociations de bonne foi selon l'équité et la bonne conscience.

Ce n'est pas en refusant toute entente et en exprimant des données rédigées comme des commandements, que l'on peut espérer en arriver à la solution rapide d'un différend de ce genre.

Et, à moins que la Compagnie n'ait eu l'intention de jeter de la poudre aux yeux et de jouer une interminable partie de "poker", on a le droit de se demander pourquoi elle a pris la peine de présenter un mémoire et des arguments à l'encontre de ceux du Syndicat, puisqu'elle a laissé entendre, à plusieurs reprises, que les recommandations ou la sentence du tribunal ne contribueraient en rien à lui faire modifier son attitude.

Hausse du prix du pain

LA PREUVE EST FAITE: IL FAUT L'ARBITRAGE DES PRIX

A l'issue d'une réunion du Comité exécutif de la Confédération des Syndicats nationaux tenue à Québec le 7 août, le secrétaire général de cette centrale syndicale, M. Marcel Pélipin, a déclaré: "Les membres de notre Comité exécutif ont tous été frappés par une déclaration récente du ministre fédéral des Finances, M. Donald Fleming. On se souviendra que ce dernier s'est dit d'avoir que les boulangers n'auraient aucune justification d'augmenter le prix du pain par suite de l'augmentation du prix de la farine car, selon lui, cette augmentation de 45 cents les 100 livres ne représentait qu'une majoration négligeable du prix de revient et qu'en conséquence, le prix de détail du pain ne devait pas être augmenté."

En dépit des propos optimistes de M. Fleming, nous avons constaté que les boulangeries ont augmenté le prix du pain d'un cent, alléguant que cette augmentation était indispensable dans les circonstances. Qui a raison, de M. Fleming ou des boulangers? A la suite de cet incident, il nous semblerait logique que le ministre fédéral des Finances se fisse désormais le défenseur d'une mesure que nous réclavons depuis longtemps à la C.S.N.: l'arbitrage des prix.

"Nous avons toujours prétendu que la constitution de Commissions d'enquêtes devant lesquelles, les distributeurs devraient justifier leur intention de majorer le prix de leurs produits constituerait, dans une économie libre, la meilleure façon de protéger les intérêts du consommateur."

Comme on le sait, c'est surtout devant l'opinion publique

La Fédération de la pulpe et du papier condamne le travail du dimanche

La Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier a tenu son congrès annuel à Québec, du 21 au 23 juillet dernier.

Le congrès fut très vivant et de nombreux problèmes y ont été discutés. Parmi les résolutions adoptées, il faut faire un écho spécial à celle qui se rapporte au travail du dimanche.

Voici la résolution adoptée sur cette question:

CONSIDERANT que le problème du travail du dimanche est un problème majeur auquel doit faire face la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier;

CONSIDERANT que non seulement la F.P.P., mais d'autres Unions sur la Côte Nord ont à faire face à ce problème;

IL EST ADOPTE UNANIMEMENT:

1. Qu'un appui soit donné aux travailleurs de la Côte Nord;
2. Que la F.P.P. voit à faire inclure dans ses conventions collectives, des clauses très restrictives sur le travail de réparation le dimanche;
3. Que toute tentative de production le dimanche, faite par une compagnie, soit dénoncée au procureur général de la province et que publicité soit faite en conséquence dans chacun des cas; et que tout travail de production le dimanche soit dénoncé;
4. Que la F.P.P. réitère son opposition systématique et catégorique au travail de production le dimanche;
5. Que l'on continue à faire des pressions, conjointe-

ment avec la C.S.N. auprès du gouvernement pour qu'une enquête royale soit entreprise le plus tôt possible sur ce problème;

6. Que le procureur général ordonne une enquête immédiatement sur le problème de production le dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier et voit à ce que la Loi de l'Observance du diman-

che soit respectée dans la province.

LES ELECTIONS
M. Victor Dahl, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, réélu; M. Léopold Corriveau, réélu, 1er vice-président pour la région des Cantons de l'Est, et M. Eugène Triffiro, secrétaire-trésorier.

Les autres officiers élus sont: 2e vice-président, M. Charles Brassard, de la ré-

gion du Saguenay, Lac St-Jean; M. Jean-Paul Trépanier, réélu vice-président pour la région de Québec; M. Laurent Ross, élu vice-président pour la région de la Côte Nord, et M. Salmon Tremblay, élu vice-président pour la section des employés de bureau.

Le confrère Jean Marchand, président général de la C.S.N., a présidé aux élections.

Le Pape Jean XXIII a dit...

La CSN, bien que non-confessionnelle, est formée d'une très grande majorité de syndiqués catholiques et elle continue à s'inspirer, dans son action, des principes sociaux chrétiens.

L'Encyclique Mater et Magistra du Pape Jean XXIII a donc pour nous une importance capitale. Les grands journaux en ont reproduit le texte en entier. Le journal Le Travail se limite, pour sa part, à livrer à ses lecteurs quelques extraits les plus significatifs pour le mouvement syndical en particulier. Cela ne doit pas être interprété cependant comme si c'était les seuls passages qui nous aient intéressés. Toute l'encyclique doit être lue par les syndiqués.

ROLE DE L'ETAT

... Les pouvoirs publics, responsables du bien commun, ne peuvent manquer de se sentir engagés à exercer dans le domaine économique une action aux formes multiples, plus vaste, plus profonde, plus organique; à s'adapter aussi, dans ce but, aux structures, aux compétences, aux moyens, aux méthodes.

Mais il faut toujours rappeler ce principe: la présence de l'Etat dans le domaine économique, si vaste et pénétrante qu'elle soit, n'a pas pour but de réduire de plus en plus la sphère de liberté de l'initiative personnelle des particuliers. Tout au contraire, elle a pour objet d'assurer à ce champ d'action la vaste ampleur possible, grâce à la protection effective, pour tous et pour chacun, des droits essentiels de la personne humaine.

LA SOCIALISATION

... La "socialisation" permet d'obtenir de nombreux droits personnels, en particulier ceux qu'on appelle économiques et sociaux. Par exemple le droit aux moyens indispensables à un entretien humain, aux soins médicaux, à une instruction de base plus élevée, à une formation professionnelle plus adéquate, au logement, au travail, à un repos convenable, à la récréation.

Par contre, la "socialisation" multiplie les méthodes d'organisation, et rend de plus en plus minutieuse la réglementation juridique des rapports humains, en tous domaines. Elle réduit en conséquence le rayon d'action libre des individus.

... Faut-il conclure que la "socialisation" croissant en amplitude et en profondeur, transformera nécessairement les hommes en automates?

A cette question, il faut répondre négativement. ... La "socialisation" peut et doit être réalisée de manière à en tirer les avantages qu'elle comporte, et conjurer ou comprimer ses effets négatifs.

LA RETRIBUTION DU TRAVAIL

... La rétribution du travail ne peut être ni entièrement abandonnée aux lois du marché ni fixée arbitrairement: elle est déterminée en justice et équité. Cela exige que soit accordée aux travailleurs une rémunération qui leur permette, avec un niveau de vie vraiment humain, de faire face avec dignité à leurs responsabilités familiales.

... Le progrès social doit accompagner et rejoindre le développement économique, de telle sorte que toutes les catégories sociales aient leur part des produits accrus.

... De notre temps, le mouvement vers l'asso-

ciation des travailleurs s'est largement développé; il a été généralement reconnu dans les dispositions juridiques des Etats et sur le plan international, spécialement en vue de la collaboration, surtout grâce au contrat collectif.

LA VOIX DES TRAVAILLEURS

Nous ne saurions toutefois omettre de dire à quel point il est opportun, voire nécessaire, que la voix des travailleurs ait la possibilité de se faire entendre et écouter hors des limites de chaque organisme de production, à tous les échelons.

La raison en est que les organismes particuliers de production, si larges que soient leurs dimensions, si élevées que soient leur efficacité et leur incidence, demeurent toutefois inscrits vtilement dans le contexte économique et social de leur communauté politique, et sont conditionnés par lui.

Néanmoins, les choix qui influent davantage sur ce contexte ne sont pas décidés à l'intérieur de chaque organisme productif, mais bien par les pouvoirs publics, ou des institutions à compétence nationale, ou bien qui relèvent soit du secteur économique, soit de la catégorie de production. D'où l'opportunité — la nécessité — de voir présents dans ces pouvoirs ou ces institutions, outre les apporteurs de capitaux et ceux qui représentent leurs intérêts, aussi les travailleurs et ceux qui représentent leurs droits, leurs exigences, leurs aspirations.

LES SYNDICATS CHRETIENS

Notre pensée affectueuse, notre encouragement paternel se tournent vers les associations professionnelles et les mouvements syndicaux d'inspiration chrétienne présents et agissant sur plusieurs continents. Malgré des difficultés souvent graves, ils ont su agir, et agissent pour la poursuite efficace des intérêts des classes laborieuses, pour leur relèvement matériel et moral, aussi bien à l'intérieur de chaque Etat que sur le plan mondial.

Nous remarquons avec satisfaction que leur action n'est pas mesurée seulement par ses résultats directs et immédiats, faciles à constater, mais aussi par ses répercussions positives sur l'ensemble du monde du travail, où ils répandent des idées correctement orientées et exercent une impulsion chrétiennement novatrice.

Nous observons aussi qu'il faut prendre en considération l'action exercée dans un esprit chrétien par Nos chers fils, dans les autres associations professionnelles et syndicales qu'animent les principes naturels de la vie commune, et qui respectent la liberté de conscience.

DEUX IMPORTANTS MÉMOIRES EN PRÉPARATION

La C.S.N. présentera, au début de 1962, son mémoire sur l'éducation

Les membres de l'Exécutif de la Confédération des Syndicats nationaux se sont réunis à Québec, le lundi 7 août 1961. Après avoir discuté des problèmes de régie interne, les dirigeants de la C. S. N. ont passé en revue plusieurs problèmes d'actualité qui intéressent d'une façon toute spéciale les travailleurs. A l'issue de la réunion, on a fait tenir la déclaration suivante:

"Le Comité exécutif de la C. S. N. a fixé au début de l'année 1962, la présentation de son mémoire, à la Commission royale d'enquête sur l'éducation. Nous nous proposons dans ce mémoire à la Commission Parent d'accorder une attention toute spéciale au problème de l'adaptation des institutions d'enseignement aux besoins nouveaux créés par l'évolution de notre société au cours des vingt dernières années.

"Déjà un comité formé d'officiers et de militants du mouvement est à l'oeuvre pour condenser les réflexions et observations faites par nos membres dans toutes les régions de la province en marge des problèmes d'éducation. Comme beaucoup d'autres observateurs, et comme les éducateurs eux-mêmes, nous avons noté une faiblesse très grave dans l'organisation actuelle de l'orientation scolaire et professionnelle. Cette question fera également l'objet d'un chapitre important de notre mémoire. Nous nous proposons aussi de revendiquer une participation beaucoup plus grande de la part de l'Etat aux diverses manifestations de l'éducation des adultes. Si l'on s'accorde aujourd'hui d'une façon générale à admettre que l'éducation ne peut plus être considérée comme limitée à la première phase de la vie du citoyen, mais doit au contraire se poursuivre d'une façon constante afin d'habilitier tous et chacun des citoyens à s'acquitter convenablement de leurs devoirs et responsabilités, il faut bien

constater par ailleurs que l'éducation des adultes ne bénéficie pas présentement d'un support suffisant de la part des pouvoirs publics. Le temps est venu, croyons-nous, d'adopter des mesures qui répondent à ce besoin élémentaire que personne ne met plus en doute."

En communiquant à la presse la décision prise par l'Exécutif de la C. S. N. concernant la présentation de son mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'éducation, le président général de cette centrale ouvrière, M. Jean Marchand, a également tenu à rappeler que la C. S. N. doit s'unir à la Fédération des Travailleurs du Québec pour présenter, à l'automne, un supplément au mémoire conjoint que les deux organisations ouvrières soumettaient, il y a quelques semaines, au Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

LE BILL 81

Concernant les législations récentes dans le domaine de l'éducation, le Comité exécutif de la C. S. N. a tenu à manifester son accord, plus particulièrement quant au Bill 81 qui prévoit la gratuité scolaire pour la première partie du cours secondaire. On se souviendra que la C. S. N. réclame la gratuité scolaire depuis déjà plusieurs années.

Le Comité exécutif de la C. S. N. a de plus adopté deux résolutions concernant l'application de la loi (Bill 81) visant

à favoriser le développement de l'enseignement secondaire.

Dans une première résolution, on félicite le ministre provincial de la Jeunesse de l'attitude énergique qu'il a prise pour faire comprendre aux maisons d'enseignement que l'allocation de \$200.00 que les Commissions scolaires seront désormais tenues de verser aux institutions privées d'enseignement secondaire, a été conçue pour soulager le budget familial et non pour financer les maisons d'éducation. La C. S. N. croit que le gouvernement provincial doit continuer de se montrer d'une fermeté absolue afin que personne ne vienne entraver l'application de la loi et frustrer les parents d'un bénéfice auquel ils ont droit.

Dans une deuxième résolution, les dirigeants de la C. S. N. demandent par ailleurs au gouvernement provincial de ne pas se montrer intransigent vis-à-vis des parents quant au délai fixé pour faire la demande à la Commission scolaire de leur localité en vue d'obtenir le paiement du montant de \$200.00 à l'institution d'enseignement que fréquente leur enfant. On rappelle à ce propos qu'il s'agit d'une législation nouvelle dont la publicité a dû être faite durant la période des vacances, ce qui ne favorisait pas les choses.

Par ailleurs, plusieurs institutions d'enseignement secondaire viennent à peine d'être reconnues par le Comité catholique de l'Instruction publique

et, en conséquence, d'être ajoutées à la liste des institutions susceptibles de recevoir des Commissions scolaires, les allocations prévues par le Bill 81.

SECURITE SOCIALE

En matière de sécurité sociale, le Comité exécutif de la C. S. N. a pris connaissance de l'annonce faite récemment par le ministre provincial de la Famille et du Bien-être social quant à la distribution des allocations d'assistance publique et d'assistance chômage.

Se rendant à une demande du Conseil central des Oeuvres de Québec et de nombreuses agences sociales et familiales, le ministre de la Famille accepte donc en principe de se charger lui-même à l'avenir de la distribution des fonds de l'assistance publique, ainsi que des allocations d'assistance-chômage.

Le Comité exécutif de la C. S. N. est d'accord avec cette politique et croit qu'en effet elle permettra aux agences sociales de mieux accomplir leur rôle auprès des milliers de familles qui ont besoin de l'aide des services sociaux à un moment ou l'autre de leur vie.

La C. S. N. se réjouit que le Conseil central des Oeuvres ait suggéré au gouvernement provincial d'établir des comités consultatifs sur le plan régional devant aviser le gouvernement quant à une application sage et efficace des mesures d'assistance. La C. S. N. a toujours réclame la démocratisation de nos législations de sécurité sociale

par la constitution tant au niveau fédéral que provincial, selon le cas, qu'au niveau de la région, de comités de citoyens vraiment représentatifs de la population et capables d'exprimer les besoins.

La C. S. N. croit qu'une telle démocratisation est la meilleure garantie que l'on puisse imaginer contre les mille tentacules du patronage et la sclérose de la bureaucratie.

Aussi, l'Exécutif de la C. S. N. espère-t-il que le gouvernement de la province profitera des transformations qui s'annoncent, pour établir au niveau provincial comme au plan de la région les organismes représentatifs nécessaires pour donner à nos lois sociales leur maximum d'efficacité. A ce propos, le président général, M. Jean Marchand, a d'ailleurs déclaré: "Si notre Comité exécutif a tenu à attirer immédiatement l'attention du gouvernement sur l'importance d'imaginer une forme de représentation démocratique en matière d'application des lois sociales, nous nous proposons d'expliquer bien davantage notre point de vue dès cet automne alors que nous présenterons au gouvernement de la province des recommandations précises concernant l'assistance-chômage et la loi des accidents du travail. Il est probable que nos revendications dans le domaine de la sécurité sociale soient préparées et présentées en collaboration avec la Fédération des Travailleurs du Québec."

En septembre, mémoire sur la sécurité sociale

La CSN s'oppose aux armes nucléaires

La Confédération des syndicats nationaux présentera, en septembre prochain, un mémoire détaillé au gouvernement provincial au sujet de l'organisation des services de sécurité sociale.

La centrale ouvrière se propose alors d'expliquer ses propositions quant à la création d'organismes représentatifs destinés — tant au niveau de la région qu'à celui de la province — à assurer un maximum d'efficacité dans l'application de nos lois sur l'assistance-chômage et les accidents du travail. Selon eux, cette réforme constituera un grand pas dans la voie de la démocratisation de la sécurité sociale que la CSN réclame depuis plusieurs années déjà.

En même temps que l'on annonçait cette décision, l'exécutif de la centrale félicitait le ministre de la Famille et du Bien-être social pour la décision qu'il a prise d'assumer lui-même la responsabilité de distribuer les allocations d'assistance publique et d'assistance chômage. Cette initiative permettra à tous ceux qui s'occupent des services sociaux de se consacrer plus exclusivement à l'aspect essentiel de leur travail: l'aide aux personnes éprouvant des difficultés

Une cinquantaine de dirigeants syndicaux de la CSN se réunissent hier dans la vieille capitale pour la session régulière du Bureau Confédéral de la Confédération des Syndicats Nationaux. L'objet principal de cette réunion était de discuter d'un projet concernant la régie interne du mouvement, plus particulièrement la répartition des responsabilités entre la Confédération et ses Fédérations et Conseils centraux affiliés quant aux services qu'un

dans leurs relations avec leur entourage ou la société en général.

Finalement, la CSN se réjouit que le Conseil central des oeuvres ait fait au gouvernement des représentations identiques aux siennes en ce qui regarde la formation de comités de citoyens représentatifs pour veiller à la bonne distribution des argentés que l'Etat consacre à la sécurité sociale. Les syndicalistes soulignent que c'est là un des moyens les plus efficaces d'éviter à la fois la sclérose bureaucratique et la gabegie du patronage.

mouvement syndical doit rendre à ses membres.

Au-delà des questions de régie interne, le Bureau confédéral de la CSN a pris position sur quelques problèmes d'actualité. Tout d'abord, les dirigeants syndicaux se sont déclarés inquiets de l'extrême tension qui caractérise actuellement la situation internationale. Sans être alarmiste, on peut être fondé à croire que la menace de guerre plane actuellement sur le monde. Que l'on songe à Berlin, à la Tunisie, à l'Algérie, ou à l'Amérique du Sud, ce n'est pas une figure de style de dire qu'il s'agit là de situations explosives. Il importe de tirer le meilleur parti possible d'une telle conjoncture. Le Bureau confédéral de la CSN, sur recommandation du Comité exécutif, a adopté une résolution en trois points concernant la paix dans ce monde:

Premièrement: la CSN se déclare formellement opposée à la possession et à l'utilisation d'armes nucléaires par les forces armées du Canada, ainsi

qu'à l'entreposage de telles armes sur le sol canadien.

Deuxièmement: la CSN demande au gouvernement fédéral d'utiliser à fond les services de nos diplomates, partout où il s'en trouve dans le monde, pour favoriser un relâchement de la tension politique actuelle et travailler ardemment à construire les instruments de la paix. Le Canada devrait en particulier militer au sein des Nations Unies, en faveur du désarmement et de l'interdiction des armes nucléaires.

Troisièmement La CSN croit que le gouvernement et le peuple canadiens devraient redoubler de générosité à l'endroit de tous les peuples qui souffrent encore de la misère et de la faim. Il faut bien se rendre à l'évidence: la misère et l'insécurité sont un défi posé à la conscience humaine en même temps que la cause prochaine ou éloignée des tensions qui menacent présentement la paix dans le monde.



SOLIDARITY OF WORKERS PAYS OFF

Oilcloth Workers Win Victory When Strike Was Averted

Union employees of Dominion Oilcloth Company and its affiliate Barry and Staines of Farnham backed up their demands by showing a solid front and happily averted a strike which was about to be called as the dispute was settled.

The determination as shown by the oilcloth workers made the company realize that they meant business and would have quit their jobs to back up their demands.

Most of the questions in dispute centred around the question of principles. Certain clauses

in the labor agreement gave too much leeway to the company in settling grievances arbitrarily.

This was the cause of the long drawn out strike that started the end of 1954 and finished in February 1955.

When negotiations were opened between company and union the latter asked for a general revision of the collective agreement in order to eliminate the possibility of the company domineering the situation when a grievance was up for settlement.

This, the union did not go along with as such a clause in

the contract would afford little or no protection to the workers.

The monetary clauses in the new collective labor agreement gives the workers a general wage increase of four cents an hour which will be retroactive to July 15 1960 with another four cents an hour next year.

The solidarity of the workers, at both Dominion Oilcloth Company in Montreal and the company affiliate Barry and Staines in Farnham brought to an end the reign of a company who by its attitude and manner of negotiating lacked any respect for the human dignity of its workers.

BRITISH WORKERS AND AUTOMATION

Unions Face Challenge In A Mechanized World

Progress brings its own problems. And right now many people in Britain are paying attention to a very human problem which has its roots in the advances made since the turn of the century.

A baby born in Britain in the first ten years of this century could be expected to live for about 50 years. But in those 50 years the general march of progress — in the form of improved medical knowledge and services and improvements in economic and social conditions — has carried the average expectation of life to a much higher level: a child born in Britain today can be expected to live about 70 years. It is this progressive extension of the average life span, coupled with a decline in the birth rate, which itself appears to be directly related to higher living standards, which has posed new problems for Government, employers, trade unions and sociologists.

Trade Unions Concerned

The broad outlines of the problems can be sketched with a few statistics. In 1911 about seven per cent of the population of Britain was classified as "elderly" (in Britain aged 60 and over for women, and 65 and over for men — the ages at which State retirement pensions become payable). By 1951 the proportion of the population in this classification had doubled, to 14 per cent. In round figures, the number of elderly persons had moved from 2.75 million in 1911 to more than 6.5 million in 1951.

This trend, while it is slowing down, will continue for some years. According to estimates made by a Government committee several years ago there will be 9.5 million elderly persons in Britain by 1979; they will account for 18 per cent of the population.

These figures encompass a multitude of related problems; economic, social, health and administrative. Many of them — such as the effects of age on a worker's ability to do his job and the loss of experience and skill which occurs when a worker retires — are of direct and obvious concern to those engaged in forming industrial policy.

Others — such as the effect of retirement on the happiness of the individual — are of concern to those involved in the shaping many counts, trade unions are of social attitudes. Thus, on deeply involved in the issues arising from the changing shape of Britain's population.

A Normal Phase Of Life

An awareness of this involvement is shown by the widespread interest which recent issues of many trade union journals have shown in a newly published report entitled "Growing Old In A Mechanized World". Prepared by Mr. F. Le Gros Clark, a research worker with wide experience of the problems of older workers, and issued by the Nuffield Foundation, this report analyses some of the technical, economic and organisational trends in industry as they effect elderly manual workers.

The tone of the report is set by the Director of the Nuffield Foundation, M. L. Farrer-Brown, in a foreword in which he asks whether writers on this problem have shown a full comprehension of the working conditions within which men grow old. He comments: "They seem at times to be assuming that the pulsating world of managers and trade unions, shop stewards and foremen, has remained almost static; yet it differs very greatly from the industrial world of half a century ago". And, as a mark of these changes, the Director urges: "It is time we ceased to think of old age as a topic to

be either avoided or spoken of with mild compassion; for it has become a phase normal to man's life".

Labour In The Machine Age

The report itself is a study of the single question: How will the contemporary revolution in manufacturing methods begin to affect the employment prospects of the older man? And it answers that for some time ahead this revolution will diminish the elderly workers' chances of remaining at work beyond the conventional retirement ages.

The report gives an opinion that: "The problem rises mainly from the technical and economic inability of modern industry to use all the labour that has become 'marginal' simply by reason of age". And it argues that the men affected will soon constitute "one of the greatest human problems of an industrial society".

Conditions of modern industry seem to necessitate the retirement of most men as soon as they are physically or mentally senescent, states the report. Because of this, it urges that the contemporary technical revolution must be accompanied by a change in social attitudes towards old age.

A New Feature In History

"Retirement as we know it today is a comparatively new feature of human history" the report says, and adds "We must now admit that it is becoming for many men as normal an experience as had been their ten years or so of schooling.

C.N.T.U. President and Premier Lesage Discuss Hospital Salaries

Premier John Lesage and Health Minister Dr. Alphonse Couturier spent more than two hours recently with Jean Marchand, General President of the Confederation of National Trade Unions (CNTU) and representatives of the nursing profession and hospital administrators discussing salary scales under the Quebec Hospital Insurance Program.

While no announcement was made Government officials have commented recently that salaries were raised out of all proportions in some hospitals before they submitted their budget to the Government and it is understood that the matter was brought up at the meeting.

No further meetings are planned but it is understood that Mr. Lesage will make an announcement on hospital salaries in a few weeks.

LABOR DAY MESSAGE FROM JEAN MARCHAND GENERAL-PRESIDENT C.N.T.U.

We have long believed that North America's high industrial productivity and high standard of living were exclusive products of our economic system. There was always unemployment, but it was considered "the price of our enaueled prosperity".

Current experiments throughout the world are showing that the philosophy that inspired the creation and development of our economic institutions is not the only one to bring about a rapid increase in the welfare of people. These experiments are all the more valuable as they are not accompanied by unemployment. I know that often this progress is realized at the expense of individual liberty. However this is not so in every case.

Economic life must definitely be directed towards the common good and no longer serve the only interests of capital. No longer must the workers be strangers to the undertaking. Responsibilities must be shared and the economy must become democratic. At the same time, the Government must follow closely the activities of individuals and private institutions so that maximum prosperity and full employment be attained. If we do not keep in mind these aims and if we fail to take measures to reach them, we can expect the worst.

The working classes are ready to co-operate with the Government and the other classes of society in order to solve the important problems which are facing us. The refusal of this offer of co-operation would have tragic consequences for our future.

Let us hope that Labour Day 1961 will awaken our political and economic leaders in time so that they may steer clear of the shoals that threaten us on all sides.

The Canadian people will not tolerate forever that our economy be burdened with hundreds of thousands of unemployed who spread poverty and insecurity throughout the country. Freedom of enterprise is a secondary concern compared to the freedom of human beings and to their right to earn an honourable living.

Canadian workers can count on trade unionism in their fight for social and economic participation.

C.N.T.U. WILL CELEBRATE ITS 40th ANNIVERSARY THIS YEAR

"It will be in rejuvenating our administrative structures and in adopting changes which are now needed that the Confederation of National Trades Unions (CNTU) will celebrate its 40th anniversary this year".

This was a declaration made by the General President of the CNTU, Jean Marchand during an important meeting held in the Ancient Capital.

Representatives from fifteen professional federations affiliated to the CNTU were in attendance.

The meeting was held under the direction of the labor movement and centered around details of a suggested project of reform in the different services which will be presented at the forthcoming special annual convention to be held in Quebec City next month.

Previously similar meetings were held with directors of regional organizations (Central Councils) affiliated to the CNTU.

In speaking of the approaching special annual convention Mr. Marchand said "I believe that nearly 500 workers representing local unions from all regions in the province as well as from the industries will render important decisions which will permit our movement to continue its militant action".

"And it will be due to the courage and perseverance of the CNTU local unions that the interests of the workers will be defended by amendments which will be decided in September and when our union shall again witness considerable expansion".

This year's special annual convention will open in Quebec City on Sunday September 17 and continue throughout that week.

We Need Price Arbitration

Mr. Marcel Pepin, general secretary of the Confederation of National Trade Unions has declared at the issue of the last meeting of the Executive Committee, held in Quebec City on August 7th: "Our Executive Committee members have all been struck by the statement made by the Hon. Donald Fleming, Federal Minister of Finance, concerning the price of bread. In his opinion, the bakers were not at all justified to increase the price of bread because of the increase in the price of flour. He said that this increase of 45 cents to the 100 pds represented only a neglectable part of the cost price and consequently should not affect the retail price. In spite of Mr. Fleming's optimistic views, the bakeries increased their price of one cent to each loaf of bread, alleging that this readjustment was indispensable under the circumstances. Who is right from Mr. Fleming of the bakers? After this incident it

would seem only logical to expect the Hon. Minister of Finance to become the champion of a measure that the C.N.T.U. has recommended for many years, the price arbitration. We always claimed that the set-up of Inquiry Commissions before which distributors would be compelled to justify their intention of increasing the price of their products would constitute, in a free economic system, the best means to protect the consumers' interests. As everyone knows, the distributors would then be forced to justify themselves before the public opinion; the public would judge their arguments with full knowledge of the facts because it would be possible to consumers' associations or to movements representing the general interest of the citizens to express their point of view on the matter. Once more, we ask the Federal government that a system of price arbitration be established".

CANADIAN SOCIAL SYSTEM CALLED INADEQUATE.

Quebec University Professor Stresses Need For More Social Security Plans

Professor Claude Morin of Laval University in Quebec has publicly deplored the inadequacies of the present social security system in Canada and asked for greater government participation in social welfare to meet the needs of Canadian people.

The professor called for an entirely new government approach to social programs, stating, social security should be part of a vast welfare program which includes full employment, better public health, better housing and improved educational facilities.

Private agencies are unable to meet all of Canada's welfare needs said Morin, and the government must play a more dynamic and more progressive role in the field of social security in particular.

The noted educator lashed out at the inadequacies or present social security in Canada. It is unsystematic, it is based on insufficient knowledge of the facts, and it is directed to problems not to people" said Professor Morin.

He called for a complete re-orientation of the "patch work of unconnected programs that fail to take into account the levels of social community life in Canada".

Morin suggested a number of improvements (1) The people and the government must adopt a broader concept of the role of social security as a partner to other economic and social policies.

"Full employment is more important than improved unemployment assistance" he said. (2) Government should

make more effective use of voluntary organizations. (3) Federal and Provincial Governments should establish social research centres to work out a rational policy. (4) The government should prepare a Short-run and long-run to develop the social security system. (5) Rehabilitation centres and services should be set up.

Professor Morin suggested that the Provincial Government be given greater responsibility in the field of social security, because the provinces can more easily adapt to the different needs of their particular region in Canada.

"More stress should be placed on the family unit and welfare policies should be worked out to protect the family unit in this modern society", the Professor concluded.

GOVERNMENT MOVE CAUSE OF RISE IN LIVING COSTS.

Devaluation Of Dollar Is Costly To Canadian Consumer

Finance Minister Donald Fleming's recent action in devaluation of the Canadian dollar is expected to cause a slight increase in living costs for the people of Canada.

Fleming is now determined to boost production and spur Canada's sagging economy through a series of measures designed to boost Canadian business.

Casting aside previous opposition, the Minister of Finance announced the dollar devaluation to reduce imports and encourage exports of Canadian goods.

He also presented a budget calling for a medium-size deficit, no major tax cuts or massive expansion of the public sector of the economy, and he abolished seven and one half

percent excise tax on automobiles.

It is expected that the currency devaluation will result in a cost of living increase of up to three percent over the next few years.

While such action will make Canadian goods more competitive on the World markets, it also tends to increase the prices of all goods and services Canada imports.

Finance officials believe a fall from parity with United States currency to 90 cents — a ten per cent drop in value — will increase the cost of living of the average Canadian by no more than one and one half per cent at first.

It was stated that the effect of the dollar discount would depend in part on the amount

of unused productive capacity in Canada.

Labor sources expressed disappointment with the program of the Conservative Government

Although they felt that Finance Minister Fleming had chosen the right side of the argument in his disagreement with James Coyne, Governor of the Bank of Canada, labor believed that Fleming did not go far enough. Donald MacDonald a prominent Canadian labor leader called the budget proposals "wofully meager".

"It is clearly apparent that they fall short of what is required to provide and sustain a rate of economic growth necessary to solve our chronic unemployment problem", Mr. MacDonald commented.

HISTORIC NEW DOCUMENT

Pope John XXIII Urges Creator Voice For Labor

In a historic new encyclical, Pope John XXIII recently expounded to Roman Catholics and others the "mind of the Church" on a wide range of social and economic issues.

Of special interest to unionists was Pope John's view that organized workers should exert their influence not only through collective bargaining but in broad political and economic matters.

"We cannot fail to emphasize", the Pontiff said, "how timely and imperative it is that the workers exert their influence, and effectively so, beyond the limits of the individual product-

ive units, and at every level".

"It is not the decisions made within the individual productive units that have the greatest bearing. Instead, it is those made by public authority" or by broad economic groupings. Hence "the workers — or those who represent their rights, demands and aspirations — should have a say", along with capital and other institutions, the Pope continued.

He also stressed that as national income rises "justice and fairness demand — the remuneration for work be also increased within the limits allowed by the common good".

While strongly opposing Communism and upholding the natural law of private property, the Pope expressed friendliness towards the so-called welfare state.

In the modern world, he suggested, there is an "ever widening activity which the common good requires of the public authority to carry on" — but this must be done with honesty and responsibility.

Much of the Pope's lengthy encyclical was devoted to urging more help for the underdeveloped nations and for farmers and farm laborers.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

STRIKE SET FOR SEPTEMBER 2.

The first important test for the controversial Bill 78 recently passed by the provincial legislature will be the threatened strike of employees of Noranda Copper Mines.

The situation came about when a conciliator from the Provincial Minister of Labor's office failed to settle the dispute between the mining company and the employees' union.

\$45,000,000 INDUSTRY WILL COME TO QUEBEC.

A foreign company has announced its intention of building a forty-five million dollar plant on the North Shore at Natasquan. The new industry will be the milling of pulp and paper.

NEW LABOR CONTRACT SIGNED.

A new collective labor agreement has been signed between the Office Employees' Union (CNTU) and La Societe des Artisans of Montreal.

Among the many advantages secured for these white collar workers are salary increases of from \$4.00 to \$6.00 a week and several improvements to the existing working conditions.

STRIKE AT SANMAUR.

A detachment of Quebec Provincial Police has been rushed to Sanmaur about 150 miles north of Quebec where a group of 400 lumberjacks are on strike against their employers, the International Paper Company.

MIAMI BEACH.

Jimmy Hoffa, president of the International Teamsters Union, the strongest in the United States wants to consolidate his empire with amendments to the constitution and has asked Congress to permit him to set aside a sum of \$20,000,000 as a fund to fight the employers, politicians and the Kennedy administration.

TORONTO AND HAMILTON PORTS ARE BOYCOTTED.

Canadian representatives of foreign shipping companies who are at grips with the union of longshoremen in Toronto and Hamilton are being boycotted by the Canadian unions which are on strike in these two cities.

AIRWAYS STRIKE AVERTED.

Air Canada and its 800 employees reached an agreement just previous to the strike deadline when air hostesses and other personnel threatened to go on strike to regulate a dispute in regard to salaries and overtime work.

NEW BUILDING INAUGURATED AT GRANBY.

Over 4,000 persons witnessed the opening of a new building for the Co-operative Society of Granby. This local co-operative groups more than 6,000 farmers in the different regions surrounding Granby. The Granby Co-operative Society handles more than half a million pounds of milk each year.

WORKER'S RIGHTS TO THEIR JOBS.

A United States Federal Court has ruled that employees in a plant have a vested right to their jobs, even if management moves the plant to another city.

A court in Detroit, Michigan, ordered the Commer Manufacturing Company to offer its Detroit employees a chance to transfer to the firm's new plant in Lebanon, Tenn.

The Detroit plant is to be closed on September 2. Workers filed out when they were refused transfers.

U.S. AUTO WORKERS RECEIVE OFFER.

American Motors Corporation recently proposed to the United Auto Workers Union that the union and company set up a permanent panel to discuss problems not related to contract terms.

Also the company proposed a long range career-training plan for employees and said it was willing to grant "permanent" bargaining recognition to the union, with specific contract clauses to be revised as conditions change.

Officials said the company wants to share its success with employees as well as with the consumer and the stockholder, but denied that this was a profit-sharing plan such as the United Auto Workers' Union has proposed.

LATEST AVIATION STORY.

People in the air transport field are telling of the world's first all electric jet passenger plane. Its first customers went aboard by themselves — no attendants, no stewardesses, or other help. The doors clanged shut and the engines started electronically. Then a recorded voice on the plane's intercom announced to the passengers: "This is the most modern plane in history. The newest of magic brain installations makes it possible to eliminate human hands on the ground and in the air."

"We have no pilot, no crew, everything is controlled electronically. So sit back, relax and enjoy your flight. Nothing can possibly go wrong... go wrong... go wrong...!"

